



VALSERINE



PIÉMONT DES CRÊTS



PIÉMONT DE LA FAUCILLE



TERRASSES DU RHÔNE

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex a souhaité se doter d'une charte chromatique. L'objectif est d'harmoniser la question de la couleur du bâti, en proposant un système chromatique, qui servira de base pour la prescription sur l'ensemble du territoire communal.

Notre territoire plutôt rural est de plus en plus concerné par des problématiques d'aménagement et de développement d'envergure métropolitaine. Il convient d'accompagner cette mutation en préservant la qualité environnemental et l'intégration du bâti.

Les mots clefs sont **HARMONISER - VALORISER - PROTÉGER**

Ayant choisi de préserver un ensemble de valeurs propres au Pays de Gex, ce système prend en compte les valeurs patrimoniales, environnementales, économiques, sociales et culturelles.

Ce nuancier a été réalisé à partir de relevés chromatiques des teintes des pierres et des terres locales. C'est à partir de cet échantillon complété des relevés de l'existant, dans les centres villages et dans les campagnes qu'a été définie la base du nuancier pour la Palette Globale (Façades murs, modénatures). La Palette Ponctuelle (menuiseries, volets, serrureries), qu'en à elle, s'appuie sur des tons traditionnels en Pays de Gex, enrichi de teintes plus contemporaines et sophistiquées et enfin, complétées par des références du Nuancier RAL.

Vous trouverez à suivre, les éléments de discernement pour vos choix d'harmonies. Il appartient à chacun d'entrer dans cette dynamique collective qui fédère et valorise notre environnement.

PERCEPTION DU PAYSAGE

page 4

Pour une juste intégration du bâti dans le paysage il convient de prendre en compte deux niveaux de perception et de les satisfaire.

- . La vision lointaine ou Globale
- . La vision proche ou élémentaire

La Vision lointaine ou globale , c'est d'elle que dépend la qualité des couleurs du paysage. La perception de la couleur ne doit pas être forte et doit se fondre dans le paysage.

Dans le cas du Pays de Gex on identifie quatre entités paysagères:

- 1- **La Valserine** tout à fait différente du reste du Pays de Gex, emprunte des caractéristiques des paysages jurassiens. Le climat est plus froid et humide, le relief plus accidenté, la forêt descend jusque dans la vallée.
- 2 - **Le piémont des crêts**, s'accroche autour de la ligne des crêts des monts du Jura, avec un fort dénivelé, dans un cadre montagnard.
- 3 - **Le piémont de la Faucille**, bordé par les 3 autres unités allie piémont, plaines vallonnées et bocages
- 4 - **Les terrasses du Rhône**, encore largement cultivées et plantées de vergers et de vignes, connaissent un fort développement urbain

<http://carnets.s-pass.org/web/app/public/#visualisateur/2147>

La vision proche ou élémentaire met en valeur le détail, les matériaux comme les pierres, (base des constructions), et les structures du bâti. La lecture est plus détaillée et la couleur s'affirme davantage.



LA VALSERINE

Mijoux
Lelex
Chezery-Forens

LE PIEMONT DES CRÊTS

Echenevex
Chevry
Crozet
Sergy
Thoiry
St Jean de Gonville
Péron
Farges
Collonges



LE PIEMONT DE LA FAUCILLE

Gex
Vesancy
Divonnes Les Bains
Grilly
Sauverny
Versonnex
Cessy

LES TERRASSES DU RHONE

Segny
Ornex
Ferney Voltaire
Prevessins Moens
St Genis Pouilly
Challex
Pougny
Léaz

Pour satisfaire les deux niveaux de perception, il convient de prendre en compte les données environnementales, ainsi que le caractère des édifices.

La plupart des couleurs du paysage sont considérées comme impermanentes, les saisons en modifient l'intensité lumineuse, et renouvellent la végétation.

Ce sont donc les couleurs permanentes, couleurs des terres et pierres dans un premier temps et couleurs de l'architecture locale dans un second temps qui servent de socle commun aux quatre entités paysagères. En conséquences, ces couleurs s'intègrent sans difficultés dans le paysage. Il est important de conserver cette unité. Ce sont ces couleurs qui constituent le socle commun aux quatre entités. Elles apportent une harmonie chromatique à l'ensemble des façades, favorisant une perception globale harmo-



Echantillons de terres et sables du Pays de Gex



Echantillons de pierres du Pays de Gex



ATTENTION Les constructions sont en pierre dans le pays de GEX, cependant, dans un souci de protection, d'étanchéité et d'isolation, elles sont destinées à être enduites. Il convient de laisser la pierre apparente avec parcimonie et d'harmoniser l'enduit avec une des teintes de la pierre.

Il est important de tenir compte du type de pierre pour choisir le type d'enduit ou de joint. Les enduits sont initialement réservés à l'habitation des hommes, les façades à « pierre-vue » pour les étables, grange, pignon aveugle. L'enduit joue un rôle de protection, isolant le mur en moellons de l'humidité. La mise à nu d'une façade peut conduire à des désordres très importants



Galets et pierres tout venant recouverts d'enduit



Moellons enduit garnissant



Moellons et pierres taillées à jointement

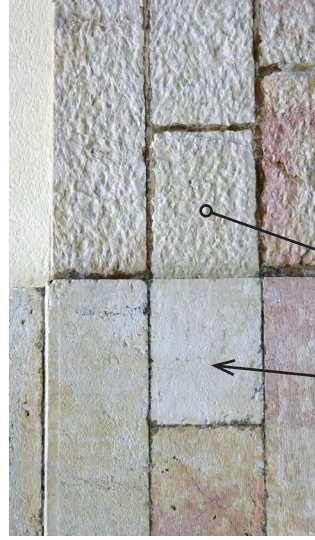


PRECONISATIONS

- 1) En cas de pierres apparentes l'enduit est assorti à la pierre, claire ou foncée, ou légèrement colorée.
- 2) Plus le mur est constitué de pierres tout venant, de moellons plus ou moins taillés ou de galets, plus l'enduit doit être garnissant

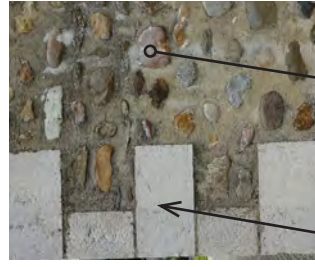
ATTENTION.

Il convient de bien identifier la pierre initialement prévue pour rester visible. En ce qui concerne les encadrements de baies ou les chaînes d'angle, si la pierre présente une épaisseur, alors l'enduit doit venir jusqu'à affleurement



Pierre lisse visible

Pierre bouchardée à enduire



Galets tout venant à enduire



Pierre bouchardée à enduire



Pierre lisse visible

Un bâtiment fait partie d'un contexte, il est souhaitable pour une bonne intégration d'observer le paysage et les édifices proches, de tenir compte des dominantes, des valeurs et des ambiances chromatiques.

Un fort contraste caractérise l'architecture traditionnelle. Les façades sont de valeurs, moyen clair à moyen foncé, avec des menuiseries très foncées. L'ensemble se décline en camaïeu de brun et gris plus ou moins chauds. Il est risqué d'utiliser des tons vifs, qui dans la perception de l'environnement seront agressifs. L'harmonie de camaïeu est la plus facile et la plus élégante, elle joue avec la valeur, et limite l'anarchie visuelle au privilège de l'harmonie générale. -



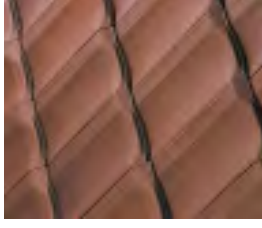
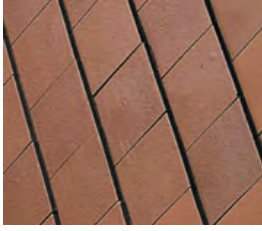
PRECONISATIONS

Quelques règles pour hiérarchiser ses choix:

- 1 - Tenir compte de l'environnement dans lequel le bâti s'insère, environnement naturel et teintes du bâti voisin
- 2 - Choix de la couleur de toiture même critère de choix.
(En raison de leur co-visibilité, les toitures seront harmonisées avec les terres ou les pentes des Crêts.)
- 3- Choix de la couleur du fond de façade. Tenir compte du style, des éléments constructifs déjà présents, pierre, bois.
- 4 - Choix des menuiseries.
- 5- Choix des éléments spécifiques, bardage, modénature, serrurerie, sous face des toitures...

Les pétitionnaires devront ensuite choisir des équivalences dans des nuanciers de fabricants. Ce sont les références «fabriquant» + la cotation du nuancier, qui seront indiquées sur le permis de construire.

La toiture est considérée comme la 5° façade. Souvent en co-visibilité avec les terres ou bien la ligne des crêts. Comme pour les autres éléments de choix la couleur s'appréciera au regard de l'environnement.



PRECONISATIONS

- 1) Les toitures en tuiles sont d'aspect uni.
- 2) Les teintes terre cuite sont : Brun-rouge à rouge vieilli marron, gris ciment ou sur préco-nisation, gris ardoise.
- 3) les tuiles sont plates. (Mécanique plate ou écaïlle).

ATTENTION

En Valserine, les toitures sont plus communément en tôle bac acier. Pour la tôle bac acier: les couleurs: zinc et orangé ne sont pas autorisées

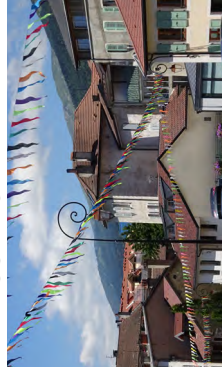
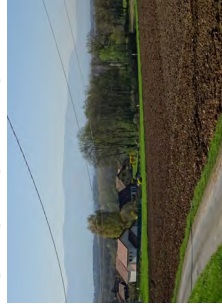
PRINCIPES GÉNÉRAUX

PALETTE DES TOITURES ET BARDAGES

La toiture est considérée comme la 5° façade, elle est souvent en con-visibilité avec des éléments naturels, les terres ou bien la ligne des crêts. Comme pour les autres éléments de choix la couleur s'appréciera au regard de l'environnement. L'ardoise est autorisée dans certain cas. Il conviendra de consulter le service de l'urbanisme concerné

La nomenclature à reporter est la référence: **TG XX** (Toiture Générale) et ou **Ba XX** (Bac acier) et ou **BG XX** (Bardage bois General)
Voir en Mairie tableau des équivalences fabricants

TOITURES EN TUILE DE TERRE CUITES



TG01 TG02 TG03
S 8005 Y80R S 6030 Y70R S 7020 Y70R

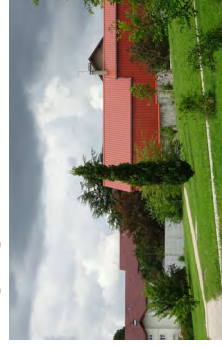


TG04 TG05 TG06 TG07
S 6020 Y70R S 5020 Y30R S 6010 Y10R RAL 7010

PRECONISATIONS

- 1 - L'ardoise est autorisée dans certain cas. Il conviendra de consulter le service de l'urbanisme concerné
- 2 - Les tôles Bac acier seront satin ou mat. Aspect brillant interdit
- 3 - Les bois naturels non traités sont autorisés

BAC ACIER



Ba01 Ba02
RAL 7022 RAL 7039



Ba03 Ba04
RAL 8015 RAL 8004



Ba05
RAL 8012

BARDAGE BOIS PEINT OU LAZURE



BG01 BG02 BG03 BG04
S 8005 Y80R RAL 7039 RAL 7022 RAL 8003



BG05 BG06 BG07 BG08
S 4020 Y30R Gris Rabas S 7010 G30Y S 5040 Y90R



BG09 BG10 BG11
RAL 8015 RAL 8004 RAL 8012 S 5040 Y90R

La couleur se perçoit sur deux échelles, une lointaine, qui garantit la qualité des couleurs du paysage, une élémentaire qui offre une vision plus détaillée, permettant de discerner, matériaux, textures et compositions architecturales.

Le relief et la matière du support, vont influencer la valeur (luminosité) de la couleur. Il faudra en tenir compte au moment du choix des enduits. La couleur est très changeante suivant la peau de la façade et la lumière. Il convient de vérifier par un échantillonnage en pied de façade la couleur choisie. Cela permettra de la confronter sur différents horaires, à son environnement, et aux éléments conservés, type pierre. L'appréciation des couleurs et valeur se fait par contraste avec les autres éléments de la composition.

ÉQUILIBRER LES VALEURS. A distance, on perçoit en premier la valeur, avant la couleur. Une teinte trop claire crée un contraste paysager trop fort. Pour une juste harmonie il convient d'équilibrer les valeurs, en les repartissant sur la façade et les différents éléments qui la compose :

- Une valeur claire
- Une valeur moyenne
- Une valeur foncée



Fond de façade: foncé
encadrement : clair
volets: moyen



Fond de façade: moyen
encadrement : clair
volets: foncé



Fond de façade: clair
encadrement : moyen
volets: foncé

PRECONISATIONS

- 1 - Un enduit lisse réfléchit la lumière et fait percevoir la couleur plus claire et plus colorée (saturée) qu'un support rugueux et texturé.
- 2 - Les choix feront l'objet d'échantillons en grand format au moins 1m² bien avant le début des travaux. Ils seront réalisés à proximité des matériaux conservés, type pierres.
- 3- Les enduits talochés fins et grattés fin sont à privilégier.
- 4- Les enduits rustiques écrasés sont interdits
- 5- Le blanc est interdit

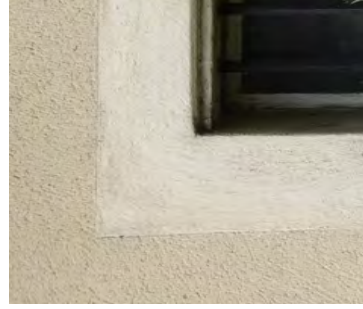
Les modénatures et chaînage d'angle sont liés au type d'architecture. Il ne faut pas systématiser les effets par des encadrements de largeur identique. Il faut se référer au style du bâtiment, à son environnement.

L'encadrement peut éventuellement être redessiné en peinture ou par un marquage lisse de l'enduit.

Encadrement non enduit et peint



Encadrement enduit et lissé



Encadrement en creux non enduit et peint



Encadrement enduit en relief et lissé



Pas d'encadrement



Encadrement à moulure



Encadrement pierre en relief



Encadrement brique décorative

PRECONISATIONS

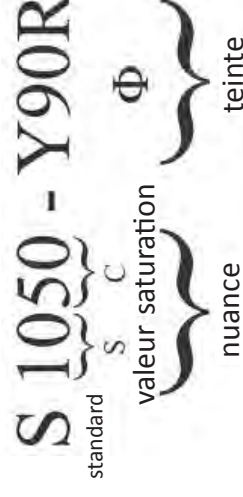


- 1- Par principe, un encadrement de fenêtre est rectiligne et ne doit en aucun cas suivre une forme aléatoire.
- 2- Lorsque l'encadrement est saillant, ou travaillé en moulure, l'enduit doit venir en affleurement.
- 3- La pierre claire n'est pas blanche et sa couleur doit être choisie dans le nuancier communal

UNE COULEUR SE DÉFINIT AUTOUR DE TROIS COMPOSANTES:

Les nuanciers communaux, seront identifiées dans le système de classification des couleurs du système NCS. Dans ce système une couleur est codée à partir de trois composantes:

- . La valeur (claire ou foncée)
- . La saturation (vive ou grisée)
- . La teinte (Le nom de la couleur)



Points de repères:

Le blanc à pour code S 0500-N, un gris très clair S 1500-N, un gris moyen, S 3000-N, jusqu'au noir qui a pour code S 9000-N.

Les Nuanciers s'organisent autour de trois palettes

- **La palette globale:** qui concerne les surfaces les plus importantes du bâti; fond de façade, murs, modénature, toiture. Elle déterminera la dominante chromatique.
- **La palette ponctuelle:** qui concerne les plus petites surfaces, menuiseries (portes, volets, fenêtres), bardages, serrureries. Elle concerne les éléments secondaires, qui viennent «ponctuer», enrichir et compléter la palette globale.
- **La palette toiture et bardage:** qui concerne les toitures en tuiles de terre cuite, les bardages bois et bac acier.

PRECONISATIONS

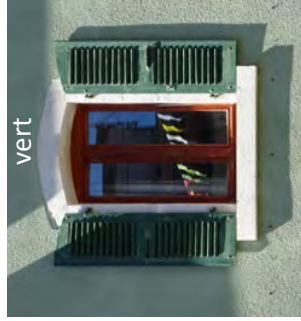
- 1) Une couleur ne se choisit jamais isolée, ou éloignée des teintes avec qui elle sera en contact. Pierre, voisinage, environnement...
- 2) Le blanc a un impact trop fort dans le paysage. Pas d'utilisation de blanc en façade.
- 3) Les tons en façade seront de moyen clair à moyen foncé.
- 2) Les tons les plus clairs sont à utiliser pour les modénatures, encadrements chaines d'angle.
- 4) Les tons trop saturés sont proscrits en façade.

ATTENTION

Dans un nuancier une tonalité semble toujours plus foncée et moins vive que sur le mur.

L'harmonie à privilégier, est le camaïeu dans des tons naturels. Cette harmonie se fait avec une teinte en ton sur ton, se déclinant du clair au foncé. En zone urbaine il est possible d'utiliser des couleurs plus soutenues

1. Harmonie de camaïeu.



2. Harmonie de contraste.

2 couleurs opposées sur le cercle chromatique
Orangé- (Gris bleuté)



3. Harmonie de nuances de vert à jaune



PRECONISATIONS

1- Choisir une harmonie entre, harmonie de camaïeux, harmonie de contraste, harmonie de nuances.

2- Repartir les valeurs (voir p7)

3- Le choix de la couleur des volets, menuiseries, serrureries, intervient après celle de la façade.

Les volets pourront:

- Être plus foncés ou plus clairs que la façade

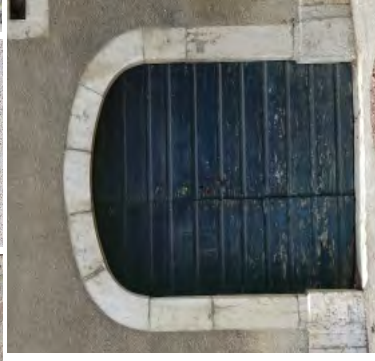
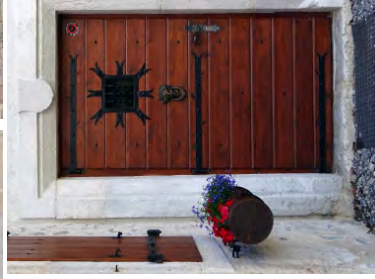
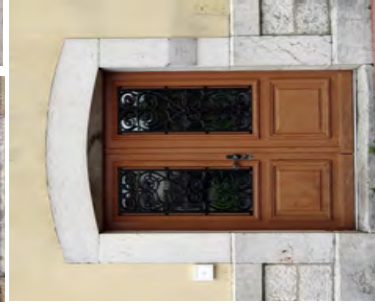
- Se fondre dans la valeur de l'encadrement lorsqu'il existe

- Être plus saturés (ton plus vif) que la façade si elle est neutre, grisée

- Être moins saturés (ton plus gris) que la façade si elle est d'un ton soutenu

4- Les serrureries en premier plan: garde corps, bareaudage, sont de la couleur la plus foncée.

DIFFÉRENCIER LA PORTE D'ENTRÉE



PRECONISATIONS

- 1- La porte d'entrée a un rôle unique par rapport aux autres éléments de la façade, son traitement marquera cette différence.
- 2- Le blanc, et les tons clairs sont interdits pour les portes d'entrée
- 3- Sa valeur sera moyennement foncée à foncée, en bois vernis, ou métal, lasure, laque ou en peinture.
- 4- Sa couleur sera différente (en couleur ou en valeur) des volets.

Chaque entités paysagères à son nuancier.

Se reporter à la carte page 5 pour identifier votre entité.

Chaque nuanciers s'organisent autour de trois palettes.

- **La palette globale:** qui concerne les surfaces les plus importantes du bâti; fond de façade, mur, modénature. Elle déterminera la dominante chromatique.
- **La palette ponctuelle:** qui concerne les plus petites surfaces, menuiseries (portes, volets, fenêtres), bardages, serrureries. Elle concerne les éléments secondaires, qui viennent «ponctuer», enrichir et compléter la palette globale.
- **La palette toiture et bardage:** qui concerne les toitures en tuiles de terre cuite, les bardage bois et bac acier.

Attention:

- Veuillez tenir compte du fait, que suivant l'écran ou l'impression, les couleurs représentées peuvent varier dans leur version originale! Nous vous recommandons de consulter en mairie le nuancier communal qui est le seul référent visuel.

PALETTE GLOBALE: FOND DE FAÇADE, MODENATURES, MURS.
 LA VALSERINE

Le jura travailleur, plus montagnard voir rustique, son climat est rude.

Les palettes favoriseront une perception authentique rurale et naturelle. Le contraste des matériaux est marqué.

La palette globale naturelle, commune aux quatre entités, est renforcée par des tons plus chauds, caramel et quelques tons légèrement rosé en lien avec la brique d'encadrement.

Afin de se protéger de la rudesse du climat, l'enduit plutôt que la pierre vue, est recommandé pour ses propriétés isolantes

La nomenclature à reporter est la référence: **FG XX** (Façade Générale) ou **FV XX** (Façade Valsérine) Voir en Mairie tableau des équivalences fabricants

Palette globale commune							
FG01	FG02	FG03	FG04	FG05	FG06	FG07	FG08
S 3010 G90Y	S 2010 G90Y	S 2502 Y	S 2002 Y20R	S 1002 Y	S 1005 Y20R	S 1505 Y20R	S 3010 Y20R
FG09	FG10	FG11	FG12	FG13	FG14	FG15	FG16
S 2030 Y20R	S 3020 Y20R	S 2010 Y30R	S 3010 Y30R	S 4010 Y30R	S 1510 Y10R	S 2020 Y20R	S 1515 Y20R
FG17	FG18	FG19	FG20	FG21	FG22	FG23	FG24
S 3020 Y20R	S 2020 Y30R	S 3020 Y30R	S 4030 Y30R	S 2040 Y 30R	4020 Y	S 4010 G90Y	S 5010 Y10R
PRECONISATIONS 1- Pour les alignements sur rue, le projet doit offrir une composition en harmonie avec les façades qui composent cette dernière (cf. page 10 harmonie de camaïeu - harmonie la plus simple - mais également harmonie de contraste ou de nuance). Elles s'appliquent pour une façade, mais également aux façades entre elles.							

PALETTE PONCTUELLE: VOLETS, FENETRES, MENUISERIES, SERRURERIES
LA VALSERINE

La palette ponctuelle commune aux quatre entités, est renforcée par des tons de vert et de rouge plus diversifiés.

La nomenclature à reporter est la référence: **MG XX** (Menuiserie Générale) ou **MV XX** (Menuiserie Valsérine) Voir en Mairie tableau des équivalences fabricants

Palette ponctuelle commune

MG01	MG02	MG03	MG04	MG05	MG06	MG07	MG08
RAL 1013	S 2005 G70Y	S 5010 G90Y	S 5010 G50Y	S 7010 G30Y	RAL 8014	RAL 8015	RAL 8004
MG09	MG10	MG11	MG12	MG13	MG14	MG15	MG16
RAL 8019	RAL 7022	S 3502 Y	S 5502 Y	RAL 7039	RAL 7016	RAL 7043	RAL 8025
MG17	MG18	MG019	MG20				
RAL 8003	RAL 8008	RAL 8001	RAL 1011				

Palette ponctuelle spécifique

MV01	MV02	MV03	MV04	MV05	MV06	MV07	MV08
S 3010 G70Y	S 403 G70Y	S 6020 G10Y	S 3040 G30Y	S 5040 Y90R	S 4050 R	S 3060 Y80R	S 4020 Y30R

Assez proche de la Valserine en terme d'insertion paysagère. Le piémont des crêts doit cependant se différencier par une approche plus élaborée. Il est le reflet de l'image d'une ruralité plus sophistiquée, pouvant évoquer les charmes de la campagne pour un urbain.

Les palettes favoriseront une perception rurale et naturelle. Le contraste des matériaux est marqué.

La nomenclature à reporter est la référence: **FG XX** (Facade Générale) ou **FC XX** (Facade des Crêts) Voir en Mairie tableau des équivalences fabricants

PRECONISATIONS

2- La pierre pourra rester apparente dans certains cas. (voir p4

FC08

La palette ponctuelle commune aux quatre entités, est renforcée par des tons de vert plus sophistiqués

La nomenclature à reporter est la référence: **MG XX** (Menuiserie Générale) ou **MC XX** (Menuiserie Crets) Voir en Mairie tableau des équivalences fabricants

Palette ponctuelle commune

MG01	MG02	MG03	MG04	MG05	MG06	MG07	MG08
RAL 1013	S 2005 G70Y	S 5010 G90Y	S 5010 G50Y	S 7010 G30Y	RAL 8014	RAL 8015	RAL 8004
MG09	MG10	MG11	MG12	MG13	MG14	MG15	MG16
RAL 8019	RAL 7022	S 3502 Y	S 5502 Y	RAL 7039	RAL 7016	RAL 7043	RAL 8025
MG17	MG18	MG19	MG20				
RAL 8003	RAL 8008	RAL 8001	RAL 1011				

Palette ponctuelle spécifique

MC01	MC01	MC03	MC04	MC05	MC06	MC07	MC08	MC09
S 3010 G70Y	S 3030 G70Y	S 4040 G60Y	S 3040 G30Y	S 6020 G70Y	S 6030 G30Y	S 4020 G90Y	S 7010 Y90R	S 3040 Y10R

PALETTE GLOBALE: FOND DE FAÇADE, MODENATURES, MURS.
LES TERRASSES DU RHONE

Une identité marquée par la plaine. Entre pavillonnaire et patrimoine d’hier et de demain. L’enjeu en terme de développement y est très marqué.

La palette globale naturelle, commune aux quatre entités, est renforcée par des tons plus saturés et contemporains vers les tons rouge des briques en références aux anciennes tuileries. (Ces teintes seront utilisées pour les grands ensembles et en zone urbaine).

La nomenclature à reporter est la référence: **FG XX** (Façade Générale) ou **FT XX** (Façade Terrasses)
Voir en Mairie tableau des équivalences fabriquants

Palette globale commune

FG01	FG02	FG03	FG04	FG05	FG06	FG07	FG08
S 3010 G90Y	S 2010 G90Y	S 2502 Y	S 2002 Y20R	S 1002 Y	S 1005 Y20R	S 1505 Y20R	S 3010 Y20R
FG09	FG10	FG11	FG12	FG13	FG14	FG15	FG16
S 2030 Y20R	S 3020 Y20R	S 2010 Y30R	S 3010 Y30R	S 4010 Y30R	S 1510 Y10R	S 2020 Y20R	S 1515 Y20R
FG17	FG18	FG19	FG20	FG21	FG22	FG23	FG24
S 3020 Y20R	S 2020 Y30R	S 3020 Y30R	S 4030 Y30R	S 2040 Y 30R	4020 Y	S 4010 G90Y	S 5010 Y10R

Palette globale spécifique

FT01	FT02	FT03	FT04	FT05	FT06	FT07	FT08
S 2050 Y10R	S 3060 Y70R	S 5020 Y70R	S 4040 Y80R	S 2020 Y40R	S 6502 G	S 5502 Y	S 3502 Y

PRECONISATIONS

1- En zone rurale: on favorise les tons naturels. Les alignements sur rue devront varier en valeur plutôt qu'en couleur.

2- En zone urbaine la saturation pourra être plus marquée, on jouera avec les volets pour créer une continuité visuelle. Pour les alignements sur rue, le projet doit offrir une composition en harmonie avec les façades qui composent cette dernière (cf. page 10, harmonie de camaïeu -harmonie la plus simple - mais également harmonie de contraste ou de nuance) Elles s'appliquent pour une façade, mais également aux façades entre elles.

PALETTE PONCTUELLE: VOILETS, FENETRES, MENUISERIES, SERRURERIES
 LES TERRASSES DU RHÔNE

La palette ponctuelle commune aux quatre entités, est renforcée par des tons de rouge plus sensibles et quelques vert

La nomenclature à reporter est la référence: **MG XX** (Menuiserie Générale) ou **MT XX** (MenuiserieTerrasses) Voir en Mairie tableau des équivalences fabricants

Palette ponctuelle commune

MG01	MG02	MG03	MG04	MG05	MG06	MG07	MG08
RAL 1013	S 2005 G70Y	S 5010 G90Y	S 5010 G50Y	S 7010 G30Y	RAL 8014	RAL 8015	RAL 8004
MG09	MG10	MG11	MG12	MG13	MG14	MG15	MG16
RAL 8019	RAL 7022	S 3502 Y	S 5502 Y	RAL 7039	RAL 7016	RAL 7043	RAL 8025
MG17	MG18	MG019	MG20				
RAL 8003	RAL 8008	RAL 8001	RAL 1011				

Palette ponctuelle spécifique

MT01	MT02	MT03	MT04	MT05	MT06	MT07	MT08	MT09	MT10
S 3060 Y80R	S 5040 Y90R	S 4050 Y	S 5010 Y70R	S 7010 Y90R	S 3040 Y10R	S 6005 Y50R	RAL 7003	S 7005 G20Y	S 4020 Y20R

PALETTE GLOBALE: FOND DE FAÇADE, MODENATURES, MURS.
 LE PIEMONT DE LA FAUCILLE

Ce territoire est caractérisé par une forte identité marquée par un habitat disparate. On rencontre un habitat rural, un habitat médiévale, et un habitat pittoresque bourgeois . Dans cette entité on différenciera Divonne et son histoire thermique, Gex capitale administrative du pays de Gex, et des villages plus ruraux, tels que Cessy, Vesancy, Grilly et Versonnex.

La palette globale naturelle, commune aux quatre entités, est renforcée par des tons plus saturés pour **Gex** et **Vesancy**, plus orienté vers les tons de vert, et des tons plus gris bleuté pour **Divonne**, **Sauvergnay**, **Grilly**, **Vertsonnex**.

Pour les villages, la pierre pourra rester apparentes dans certains cas. (voir p4)

La nomenclature à reporter est la référence: **FG XX** (Façade Générale) ou **FF XX** (Façade Faucille + G pour Gex ou D pour Divonne)

Voir en *Mairie* tableau des équivalences fabricants

Palette globale commune

FG01	FG02	FG03	FG04	FG05	FG06	FG07	FG08
S 3010 G90Y	S 2010 G90Y	S 2502 Y	S 2002 Y20R	S 1002 Y	S 1005 Y20R	S 1505 Y20R	S 3010 Y20R
FG09	FG10	FG11	FG12	FG13	FG14	FG15	FG16
S 2030 Y20R	S 3020 Y20R	S 2010 Y30R	S 3010 Y30R	S 4010 Y30R	S 1510 Y10R	S 2020 Y20R	S 1515 Y20R
FG17	FG18	FG19	FG20	FG21	FG22	FG23	FG24
S 3020 Y20R	S 2020 Y30R	S 3020 Y30R	S 4030 Y30R	S 2040 Y 30R	4020 Y	S 4010 G90Y	S 5010 Y10R

Palette globale spécifique

FF01	FF02	FF03	FF04	FF05
3502 Y	S 5502 Y	S 2005 G70Y	S 2040 Y10R	S 3040 Y
GEX				
FFG01				
S 4030 G70Y				
FFG02				
4020 Y				
S 3030 Y				
DIVONNES				
FFD01				
S 6502 B				
FFD02				
S 4010 R90B				
FFD03				
S 3005 R80B				

PRECONISATIONS

- 1- En zone rural: on favorise les tons naturels. Les alignements sur rue devront varier en valeur plutôt qu'en couleur.
- 2- En zone urbaine la saturation pourra être plus marquée on jouera avec les volets pour créer une continuité visuelle. Pour les alignements sur rue, le projet doit offrir une composition en harmonie avec les façades qui composent cette dernière (cf. page 10 harmonie de camaïeu - harmonie la plus simple - mais également harmonie de contraste ou de nuance) Elles s'appliquent pour une façade, mais également aux façades entre elles.

La nomenclature à reporter est la référence: **MG XX** (Menuiserie Générale) ou **MF XX** (Menuiserie Faucille + G pour Gex ou D pour Divonne) Voir en Mairie tableau des équivalences fabricants

Palette ponctuelle commune

MG01	MG02	MG03	MG04	MG05	MG06	MG07	MG08
RAL 1013	S 2005 G70Y	S 5010 G90Y	S 5010 G50Y	S 7010 G30Y	RAL 8014	RAL 8015	RAL 8004
MG09	MG10	MG11	MG12	MG13	MG14	MG15	MG16
RAL 8019	RAL 7022	S 3502 Y	S 5502 Y	RAL 7039	RAL 7016	RAL 7043	RAL 8025
MG17	MG18	MG019	MG20				
RAL 8003	RAL 8008	RAL 8001	RAL 1011				

Palette ponctuelle spécifique

Palette ponctuelle spécifique					
MFG01 S 3040 Y10R	MFG02 S 3030 G70Y	MFG03 S 4040 G90Y	MFG04 S 4030 G70Y	GEX	
MFD01 S 5020 B10G	MFD02 S 4010 Y30R	MFD03 S 6005 Y50R	MFD04 S 5010 Y70R	DIVONNES	

Véronique Godefroy
Coloriste en Architecture



Tel: 04.78.33.31.33
6b rue du Docteur Terver 69130 Ecully
veronique.godefroy@godefroyarchitectes.com

01 **Ain**
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

34 rue Général Delestraint
01000 BOURG-EN-BRESSE
tel : 04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com

www.caue01.org

Pays de Gex
agglo



Pays de Gex agglo
135 rue de Genève – 01170 Gex
Tél : 04.50.42.65.56

Pays
de
GEX **PLUiH**
Le futur de notre territoire